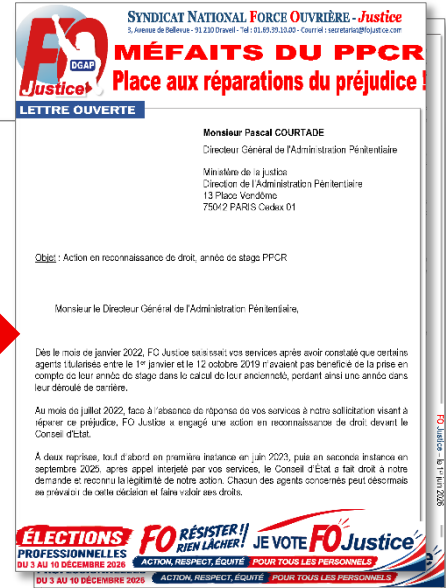




# Méfais du PPCR Vers une issue ?



## ► Réponse du Sous Directeur de la DGAP



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SOUS-DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES ET  
DES RELATIONS SOCIALES

Pôle Contentieux

**À NOTRE COURRIER DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**

**Objet : Échanges relatifs à la prise en compte de l'année de stage dans le calcul de l'ancienneté**

Monsieur le Secrétaire général,

L'administration a pris très au sérieux le courrier adressé par l'organisation syndicale FO Justice relatif aux conséquences de l'absence de prise en compte de l'année de stage dans le calcul de l'ancienneté de carrière de certains agents.

Les éléments soulevés dans ce courrier ont été examinés avec une attention particulière par la Direction générale de l'administration pénitentiaire. Consciente des conséquences que cette situation est susceptible d'emporter pour les agents concernés, l'administration entend mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de les rétablir dans leurs droits dans les meilleurs délais.

Dans cette perspective, et afin de poursuivre les échanges en vue d'identifier une solution adaptée, l'administration propose l'organisation d'une réunion multilatérale au cours du mois de juin. Les modalités pratiques de cette réunion vous seront communiquées prochainement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ses salutations distinguées.

**Morgan TANGUY**  
Le sous-directeur  
des ressources humaines et des relations sociales  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire  
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales

FO Justice – le 11 Juin 2026

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!  
RIEN LÂCHER!**

**ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ**

**JE VOTE FO Justice**

**POUR TOUS LES PERSONNELS**